



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

-----  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 2 JUILLET 2025  
-----

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présents :** Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT, M. Stéphane PERUCH

**Absents excusés :** Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Fanny ACHART VICTOR pouvoir à Mme Sophie MARVIN, Mme Armelle AGNERAY pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD

**Secrétaire :** M. Vladimir BOIRE

-----  
Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 33

**Réf : 2025/07/11- OBJET : Convention entre la Ville de Saint-Cyr-l'École et le Collège Jean Racine**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de formaliser un partenariat entre la Ville de Saint-Cyr-L'École et le Collège Jean Racine, dans l'objectif de continuité des actions éducatives et de la valorisation des actions communales en direction des collégiens ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Autorise à l'unanimité le Maire à signer une convention avec le Collège Jean Racine pour la mise en place d'activités éducatives, culturelles, sportives ou citoyennes aux élèves, en lien avec les projets pédagogiques du collège, favoriser l'échange et la coopération entre les acteurs de la vie locale et

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20250702-2025-07-11-DE  
Date de réception préfecture : 14/07/2025

promouvoir les actions et dispositifs portés par le service enfance, jeunesse et Politiques Educatives de la Ville (structure jeunesse, séjours, aide aux devoirs, sorties,).

**Article 2 : Précise** que cette convention prendra effet à compter de la date du début de l'année scolaire 2025-2026, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2025 (les stipulations sur sa durée et son renouvellement sont prévues par ladite convention).

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : 11 JUIL. 2025  
et par publication en ligne le : 11 JUIL. 2025

Saint-Cyr-l'École,  
le : 11 JUIL. 2025

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU  
  


Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU  
  


**Vladimir BOIRE**  
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :  
Vladimir BOIRE

  


Le 9 juillet 2025